

L'Union Régionale Solidaires de Bretagne apporte son soutien au Maire de Langouët

20 août 2019



L'union Régionale Solidaires de Bretagne apporte son soutien au Maire de Langouët et appelle à venir le soutenir le jeudi 22 août à 9h 30 devant le Tribunal Administratif de Rennes

L'utilisation massive et irresponsable des pesticides est une bombe à retardement pour la population, un scandale sanitaire, social et environnemental qui fait de plus en plus de victimes. Force est de constater que peu d'hommes et de femmes politiques osent prendre des décisions d'intérêt général qui déplaisent aux firmes multinationales de l'agro-chimiques, à l'industrie agroalimentaire et à une organisation comme la Fnsea,

C'est pourquoi l'Union Régionale Solidaires de Bretagne tient à saluer la décision courageuse prise par Daniel Cueff, Maire de Langouët, en publiant un arrêté municipal le 18 mai 2019 afin d'interdire l'épandage des pesticides sur sa commune à moins de 150 m des habitations.

Face aux carences et à l'inertie des pouvoirs publics en matière de pesticides, il est heureux de voir des élus prendre des mesures d'intérêt général, mais aussi de bon sens.

A contre sens de l'histoire, la Préfète de la Région Bretagne a demandé au Maire de Langouët de retirer l'arrêté, qu'elle juge illégal car ne relevant pas des compétences d'un maire, et estimant qu'il n'y avait pas de péril imminent qui légitimait sa décision. Il reviendra donc au Tribunal Administratif de Rennes d'arbitrer ce contentieux après l'audience publique qui se tiendra le jeudi 22 août 2019 à partir de 9h30mn.

Le soutien au Maire de Langouët s'élargit de plus en plus, il est certain que nous serons très nombreux devant le Tribunal Administratif jeudi. Quoiqu'il en soit il pourra compter sur le soutien des militant(es) de Solidaires, qui accompagnent depuis maintenant près de dix ans le combat exemplaire des ex-salariés victimes des pesticides de Triskalia. Ils ont été de véritables lanceurs d'alerte qui ont fait bouger les lignes en matière de pesticides, en Bretagne, en France mais aussi jusqu'au niveau européen. Avant de quitter le pouvoir en mai 2017, le Ministre de l'agriculture Stéphane Le Foll avait cru intelligent de publier le 4 mai, un arrêté ministériel calamiteux concernant l'épandage des pesticides, pour faire plaisir à la Fnsea. Heureusement cet arrêté a été censuré par le Conseil d'Etat le 26 juin à la demande de l'Union syndicale Solidaires, du Collectif de soutien aux victimes des pesticides de l'ouest, de Générations Futures et d'Eau et rivières de Bretagne, qui avaient comme avocats Maîtres Eva Joly et François Lafforgue.

Espérons que le Tribunal Administratif de Rennes aura la sagesse de suspendre sa décision jusqu'à la publication du nouvel arrêté ministériel actuellement en cours d'écriture et qu'il considérera que les mesures de protection de la population de Langouët en matière de pesticides ne sont pas seulement fondées mais aussi nécessaires.

Rennes le 20 août 2019.

- Emplacement : ré-agir ensemble > Mobilisations et actualités > Actualités >
- Adresse de cet article :
<https://ancien.solidaires.org/L-Union-Regionale-Solidaires-de-Bretagne-apporte-son-soutien-au-Maire-de>